

Bulletin provincial



N°06

2019

13 MAI

Service des Examens provinciaux

EXAMENS PROVINCIAUX

OBJET : *constitution, sur examen d'aptitudes, d'une réserve de recrutement de personnel soignant du niveau D2 : puériculteur et aide-sanitaire/aide soignant (M-F-X) pour le domaine de l'Action Sociale*

Recrutement

Conditions de participation :

1.1 Conditions générales de participation :

- Jouir des droits civils et politiques ;
- Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction.

1.2 Conditions particulières d'accès :

- A l'agent en possession d'un titre de puériculteur(trice) ou d'aide-sanitaire (aide-soignant).

Remarques :

Afin d'éviter la surqualification, les candidat(e)s ne peuvent participer qu'aux examens de recrutement dont le niveau correspond au diplôme le plus élevé qu'ils/elles possèdent.

A leur demande, les étudiant(e)s qui accomplissent la dernière année d'études requises pour obtenir le titre exigé peuvent être admis à l'examen de recrutement. Ils/Elles ne peuvent toutefois faire valoir le bénéfice de la réussite de l'examen qu'à partir du moment où ils/elles produisent ledit titre.

Toute personne présentant un handicap peut demander des aménagements raisonnables de la procédure de recrutement. Au moment de son inscription à l'examen, elle doit absolument contacter le Service des Examens provinciaux par téléphone ou par email (voir point n°5). Une analyse des difficultés rencontrées sera opérée de façon à trouver des solutions qui pourraient aider à les surmonter.

Profil de fonction :

✓ **Descriptif activités/compétences en lien avec la fonction (liste non-exhaustive)**

Compétences transversales au niveau des agents provinciaux :

- Connaître l'institution provinciale ;
- Utiliser et respecter les ressources mises à disposition (matériel, ...) ;
- Maintenir à jour ses compétences ;
- Respecter les règles de déontologie, d'éthique et les limites professionnelles ;
- Collaborer à la gestion de l'information et de la communication au sein de l'institution ;
- Gérer les relations avec les usagers internes / externes ;
- Organiser son temps efficacement ;
- S'adapter à son environnement de travail.

Compétences spécifiques attendues pour la fonction à exercer :

- Assurer le confort, l'hygiène et le bien-être du bénéficiaire, en encourageant son autonomie, dans le respect de ses droits ;
- Prendre en charge certains soins, l'alimentation et l'hydratation du bénéficiaire, dans le respect de la réglementation relative à l'art infirmier, ainsi que la surveillance de ses paramètres ;
- Administrer la médication préalablement préparée par le personnel infirmier ;
- Observer, analyser les situations sortant de la norme afin d'en informer l'infirmier ou le médecin ;
- Appliquer les règles en matière d'hygiène, de manutention, d'éducation à la santé, et accompagner l'infirmière par rapport à son rôle d'information ;
- Participer à une démarche de prévention des lésions corporelles, infections et escarres ;
- Prendre des rendez-vous médicaux et accompagner en consultation le bénéficiaire ; ensuite assurer le travail administratif et gérer les informations qui en découlent, entre autres en utilisant les moyens informatiques ;
- Réaliser les premiers soins ;
- Prendre part à certaines activités éducatives, telles que des sorties ou séjours, lorsque le suivi médical d'un bénéficiaire le nécessite ;
- Garantir la continuité des soins dans tous les milieux de vie du bénéficiaire ;

- Veiller au maintien de l'équilibre psychologique et à la relation interpersonnelle dans les moments de soins ;
- Exécuter les tâches relatives à la gestion du stock de matériel de soins et des médicaments ;
- Travailler en équipe pluridisciplinaire, être une personne-ressource pour l'équipe éducative, en partageant ses observations et analyses, entre autres lors des réunions ;
- Accompagner, dans les limites fixées par l'institution, la fin de vie des résidents ;
- Collaborer avec le réseau institutionnel et de l'utilisateur, dans le respect du secret professionnel ;
- Transmettre des observations, y compris par écrit, pour rédiger des bilans, rapports pour alimenter le dossier individuel de l'utilisateur ;
- Observer les besoins et les communiquer en vue du projet individuel et participer à l'élaboration de celui-ci ;
- Actualiser ses connaissances, tant dans son domaine d'activités qu'au niveau légal, par un processus de formation continue ;
- Prendre part à l'actualisation du projet de service ;
- Encadrer des stagiaires ;
- Etc.

Déroulement des épreuves et programme des matières :

Une *épreuve écrite et éliminatoire* portant sur les différentes compétences reprises ci-dessus et en lien avec les pratiques et/ou les matières suivantes :

- La connaissance de la Province de Hainaut (sources : www.hainaut.be, etc.) ;
- Les types de handicap et les pratiques de soins inhérentes à ceux-ci ;
- Le secret professionnel ;
- Les 14 besoins de Virginia Henderson ;
- Le travail en réseau et avec les familles ;
- La Convention des Nations-Unies en faveur des personnes en situation de handicap ;
- La valorisation des rôles sociaux ;
- Le processus de production du Handicap ;
- Les notions relatives à :
 - l'inclusion ;
 - la vie relationnelle, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap ;
 - la bienveillance ;
 - le vieillissement de la personne en situation de handicap.

- Les législations fédérales relatives :
 - à la pratique de l'art infirmier ;
 - à la fonction d'aide-soignant.

Pour réussir l'examen et être intégré(e) dans la réserve de recrutement, le/la candidat(e) doit obtenir 60% minimum des points à l'épreuve écrite pratique.

Remarque :

Les jurys seront composés de représentants issus des institutions provinciales et/ou des experts externes. Conformément à l'article 5 du règlement des examens provinciaux, selon les nécessités, le nombre de membres de ces différents jurys pourra être réduit ou augmenté et un ou plusieurs d'entre eux remplacés par des personnalités particulièrement qualifiées en raison de leur compétence ou de leur spécialisation.

Rémunération annuelle brute (non indexée) :

MIN: 14.873,62 €

MAX: 20.228,24 €

Traitement annuel brut, à calculer sur base de l'index 1.7069, pécule et allocations réglementaires non comprises, avec la possibilité de valoriser l'ancienneté acquise dans le secteur privé (10 années maximum) et dans le secteur public (prise en compte de toutes les années). Perspectives de nomination et d'évolution de carrière.

Dépôt des candidatures :

Les candidats voudront bien adresser obligatoirement leur fiche d'inscription complétée et accompagnée d'une lettre de candidature, d'un curriculum vitae (CV), d'une copie du plus haut diplôme, d'une photocopie recto-verso de la carte d'identité au Service des Examens provinciaux (Delta-Hainaut, Avenue du Général de Gaulle 102, 7000 Mons), pour le 30 mai 2019 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Pour toute information complémentaire, contactez le Service des Examens provinciaux :

065/ 38 24 58 ou 065/ 38 24 41 ou 065/ 38 24 45 ou examens.province@hainaut.be

NB : si vous utilisez cette adresse email pour poser une question, merci de préciser la mention suivante au niveau de l'objet de votre message : « Examen D2 soignant aide-sanitaire : votre question ».

Exemple : « Examen D2 Soignant aide-sanitaire : document manquant ».

Remarques particulières :

Aucun échange de correspondance n'aura lieu entre le dépôt des candidatures et la convocation aux épreuves, sauf pour les candidat(e)s qui ne réunissent pas les conditions requises pour l'admission à l'examen et qui seront informé(e)s du motif du refus.

Lorsque son inscription est valide, chaque candidat(e) recevra sa convocation par voie postale. Toutes les convocations sont envoyées en même temps. Il vous est possible de savoir quand celles-ci ont été diffusées en visitant régulièrement le site internet www.hainaut.be (Rubrique « La Province », Onglet « Examens de recrutement »). Si le/la candidat(e) n'a rien reçu alors que la diffusion est annoncée en ligne, il/elle doit contacter de toute urgence le Service des Examens provinciaux. Il en va de même au niveau de la réception de sa convocation, chaque candidat(e) doit vérifier que celle-ci correspond bien à l'examen auquel il/elle s'est inscrit(e). En cas de problème, le/la candidat(e) doit se manifester auprès du Service des Examens provinciaux au plus tard 1 semaine avant l'examen. Passé ce délai, son inscription est annulée.

Sur demande écrite via la fiche d'inscription annexée et pour une fonction identique, les personnes inscrites dans une réserve antérieure ou une réserve dont la durée de validité est venue à échéance peuvent être dispensées de tout ou partie des épreuves de recrutement. Il en va de même pour les candidats ayant participé à des examens de recrutement organisés antérieurement par la Province de Hainaut et qui n'ont réussi que l'épreuve écrite. Dans ce dernier cas, l'octroi de la dispense à l'écrit n'est valable qu'une seule fois.

Les lauréat(e)s d'examens organisés par le SELOR ou par les organismes publics hennuyers peuvent être dispensés de tout ou partie des épreuves des examens de recrutement dans la mesure où il s'avère qu'une similitude existe tant au niveau des matières reprises au programme des épreuves qu'au niveau de la difficulté de celles-ci et ce pour autant que la durée de validité soit toujours d'actualité auprès de l'organisme à l'origine de l'examen.

Les demandes de dispense sont accordées par le Collège provincial sur base d'un avis motivé du Service des Examens provinciaux. Le/La candidat(e) sera informé(e) en cas de refus de la demande de dispense. Dans ce cas-là, le Service des Examens provinciaux pourra alors le/la convoquer pour tout ou partie des épreuves de l'examen de recrutement.

La durée de validité de la réserve de recrutement constituée à l'issue de ces examens est fixée à deux ans et peut être prorogée au maximum d'un terme égal.

Les lauréat(e)s ayant participé indûment aux épreuves d'aptitudes ne pourront être inscrit(e)s dans la réserve de recrutement.

En cas de recrutement, le/la lauréat(e) devra produire des documents tels qu'un extrait d'acte de naissance timbré, un certificat de bonnes conduites, vie et mœurs, une copie du diplôme requis (sur base de l'original à présenter lors de la signature du contrat), etc.

Si ces documents révèlent que les conditions nécessaires ne sont pas réunies à ce moment, le/la lauréat(e) ne pourra se prévaloir d'avoir participé aux épreuves d'aptitudes.

Le 10 mai 2019

Le Directeur général provincial,
(s) P. MELIS

FICHE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN**CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT DE PERSONNEL SOIGNANT DU NIVEAU D2 : PUERICULTEUR ET AIDE-SANITAIRE/AIDE SOIGNANT (M-F-X) POUR LE DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE****DATE DE L'EXAMEN ECRIT (PREVISION) : DERNIERE SEMAINE DE JUIN 2019****REMARQUE PREALABLE** : l'inscription ne vaut que si cette fiche d'inscription est complétée et accompagnée d'une copie du plus haut niveau de diplôme obtenu, d'un curriculum vitae, d'une lettre de candidature et d'une photocopie recto-verso de la carte d'identité.

Je soussigné(e), (NOM, Prénom) :

domicilié(e) (adresse complète) :

.....

Tél. :/..... Gsm :/.....

E-mail :

sollicite l'inscription à l'examen de recrutement **(un seul choix possible)** :

Je m'inscris à l'examen précité (je présenterai l'épreuve écrite et en cas de réussite de celle-ci, je passerai l'épreuve orale).

Je m'inscris à l'examen précité et demande **la dispense partielle de l'examen, soit uniquement l'épreuve écrite** (en cas d'accord, je présenterai l'épreuve orale).

Je m'inscris à l'examen précité et demande **la dispense totale de l'examen, soit l'épreuve écrite et l'épreuve orale** (en cas d'accord, je serai intégré(e) dans la nouvelle réserve de recrutement).

Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) :

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à nous permettre de gérer votre participation aux épreuves. En soumettant cette fiche d'inscription accompagnée des documents requis, vous acceptez que vos données soient conservées et utilisées dans le cadre des activités qui découlent de l'organisation des examens provinciaux. La durée de conservation de vos documents est liée à la durée de validité de la réserve de recrutement. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, à l'effacement et à la limitation du traitement de vos données personnelles relatives à l'organisation de ces épreuves conformément aux articles 15, 16, 17 et 18 du RGPD. Toutefois, le droit à l'effacement n'est pas absolu et ne peut contrevenir à l'exécution de missions d'intérêt public. Veuillez adresser vos demandes, concernant ce traitement de données, au Service des Examens provinciaux (Avenue du Général de Gaulle n°102 à 7000 Mons).

Je marque mon accord (cochez la case) : OUI NON

DATE :

SIGNATURE :